



Synthèse des travaux de groupe

FEMMES ET VILLE



2021 - 2022

Réalisée pour le Forum urbain mondial de Katowice (Pologne),
en juin 2022, sur le thème « Transformer nos villes pour un
meilleur futur urbain »



Editorial

Les inégalités sociales produites par la forte croissance démographique à laquelle nos villes font face sont de plus en plus flagrantes. L'inégalité de genre est un sujet qui reste très présent auprès de nos villes et de nos territoires d'Europe.

Pour devenir durables, nos territoires doivent être mixtes, égalitaires et inclusifs. Il s'agit aujourd'hui d'éclairer ces disparités pour apporter des solutions concrètes. C'est pourquoi nous avons besoin de réinterroger nos modèles de gouvernance tout en tenant compte des pratiques et des coutumes locales et en donnant une place primordiale à la participation. Les femmes doivent être des parties prenantes des projets urbains, du développement économique et de l'action politique. De même,

les collectivités doivent prendre en compte la transversalité de ce sujet et travailler de manière intégrée avec les différents acteurs du territoire : équipes municipales, entreprises de promotion, citoyennes et citoyens, etc... pour notamment sensibiliser et produire des données qui permettent de prendre en compte les réalités du territoire. Le groupe de travail « Femmes et ville », se projetant en 2050, a imaginé un monde où les besoins des femmes et des hommes du monde seraient enfin pris en compte de manière égalitaire et il propose des recommandations pour la prise en compte des enjeux actuels et la mise en œuvre d'actions concrètes dans l'objectif d'évoluer vers des villes plus durables.

Élise Pereira-Nunes, adjointe au maire de Tours, déléguée à l'égalité des genres, à la lutte contre les discriminations, aux relations internationales, aux réseaux de villes et à la francophonie ; présidente du groupe thématique Genre de Cités unies France

Contributeurs

Pilotage et animation

- Simon Virlogeux, collaborateur parlementaire d'Hubert Julien-Laferrière



Participants

- Sandra Ceciari, Sandra Ceciari Advice
- Meriem Chabani, New South
- Zoé Courboin, Cités Unies France
- Pierre-Yves Ginet, Magazine « Femmes ici et ailleurs »
- Gwendoline Lefebvre, Présidente du Lobby Européen des Femmes
- Corinne Luxembourg, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de La Villette
- Léa Mosconi, Laboratoire Ambiances Architecture Urbanités - UMR1563
- Stéphane Pouffary, Energies 2050
- Nathalie Veuillet, Cie Là Hors De / Fédération des arts de la rue

Coordination

- Brigitte Bariol-Mathais, FNAU/PFVT
- Marianne Malez, FNAU/PFVT
- Adeline Fauré, FNAU/PFVT
- Marie Donoso-Banderas, FNAU/PFVT

Relecture

- Olivia Barbet-Massin

SOMMAIRE

INTRODUCTION	7
ENJEUX	8
La lutte contre le processus d'invisibilisation Les usages des espaces publics et leur conception Les droits comme vecteur de changement	
SCENARIOS 2050	10
Conditions préalables au scénario 2050 Un monde égalitaire	
TRAJECTOIRES	14
Lutter contre le processus d'invisibilisation Améliorer les usages des espaces publics à l'attention des femmes Faire appliquer une législation adaptée	
CONCLUSION	19



Introduction

Les questions d'inclusion sont au cœur de nombre de réflexions sur la ville d'aujourd'hui et de demain.

Nous avons tenté de réfléchir au fait que la moitié des personnes qui habitent nos cités sont cibles de violences, d'insécurité physique et sociale, d'inégalités de droits face au travail et à l'éducation, et évoluent dans des espaces urbains qui ne sont pas pensés pour elles. Le risque de prendre ce sujet à bras-le-corps était de répéter des choses déjà dites, d'écrire des choses déjà écrites et c'est probablement le cas. Mais cette « redite » est délibérée. En effet, l'exercice de prospective consistant à imaginer la ville en 2050 nous a montré à quel point il était difficile d'avoir une image mentale nette d'une ville inclusive sous le rapport de genre. Aussi bien, en

balayant les thématiques dans la phase exploratoire, nous nous sommes rendu compte que, malgré l'identification redondante des problèmes, il semble que les progrès soient extrêmement lents, voire inexistant, sur certains sujets.

Il paraît donc indispensable de montrer pourquoi nos villes ne sont pas adaptées aux femmes et pourquoi la place des femmes dans l'espace public est problématique. Par exemple, une question aussi simple que l'accès à des toilettes publiques n'est toujours pas réglée en France, en 2022.

Aussi, nous avons pris le parti d'aborder la question des femmes dans la ville selon trois axes : l'invisibilisation des femmes dans l'espace public ; les usages, la sociabilité, et la mobilité ; les droits.

Simon Virlogeux, attaché parlementaire et copilote du groupe de travail « Femmes et ville »





ENJEUX

La place des femmes dans la ville est un sujet difficile à aborder en raison du prisme déformant qui parcourt trop souvent notre vision des choses. Les inégalités femmes-hommes sont ainsi minimisées au prétexte, entre autres, que les femmes auraient déjà beaucoup obtenu et qu'on ne verrait pas trop que faire de plus.

Cette position, aussi caricaturale soit-elle, doit être prise au sérieux car elle imprègne des discours qui se parent de la mesure et de la pertinence pour continuer à faire en sorte que rien ne bouge. Pourtant, se pencher sérieusement sur la réalité palpable et mesurable des faits rend évidentes les discriminations, les violences, les inégalités de droits et les difficultés d'accès aux droits pour ne citer que ces aspects.

La lutte contre le processus d'invisibilisation

L'enjeu de la lutte contre l'invisibilisation des femmes dans l'espace public est un enjeu majeur et structurant. En effet, les femmes doivent lutter sans cesse pour que soient rappelées leur présence et leur existence et donc leur légitimité à être dans cet espace public.

Pour s'en convaincre, il suffit de faire un rapide comptage des noms féminins de rues, places, monuments

et/ou institutions. Cette invisibilité symbolique est aussi un processus d'éviction de l'histoire, comme si les choses méritant commémoration avaient toutes été réalisées par des hommes. De l'invisibilisation symbolique à l'invisibilisation tout court, il n'y a qu'un pas, allègrement franchi. Cet état de fait contribue à rendre l'espace public inconfortable pour ne pas dire hostile aux femmes et constitue une incitation sociale à se faire discrètes dans un espace pourtant public. Cela a bien entendu un impact important sur le sentiment d'insécurité des femmes dans des espaces où elles ne semblent pas les bienvenues. Le dehors est dès lors perçu comme un lieu inconfortable lorsque, dans le même temps, la sphère privée peut aussi être le lieu de violences.

Les usages des espaces publics et leur conception

Les espaces publics sont rarement pensés pour des usages réellement mixtes dans de bonnes conditions. Se pose alors la question de leur conception, du choix du mobilier urbain, de l'éclairage public, des cheminements proposés, des équipements culturels et sportifs adaptés, des services de proximité, etc. Tout cela définit un certain nombre d'usages possibles et favorise ou non l'appropriation des espaces par les

femmes et ce qu'elles peuvent en faire. Le travail sur le sentiment de légitimité à investir et à occuper un espace est ici primordial. C'est en effet en renforçant cette légitimité que l'on peut espérer faire avancer les choses. Sur ce point, la question de toilettes publiques adaptées revient comme un fil rouge.

Le problème est identique pour les lieux de sociabilité aussi bien que pour la thématique des transports. Spécifiquement sur ce point, on sait combien la question des fréquentations nocturnes est importante pour une juste utilisation du point de vue du genre.

Cette question se décline également au sein des espaces professionnels et, plus généralement, à tous les moments et les endroits d'une trajectoire quotidienne.

Les droits comme vecteur de changement

Une législation adéquate et son respect sont les conditions nécessaires mais insuffisantes sur le chemin de la lutte contre les inégalités femmes-hommes. La question législative, si elle ne résout pas tous les problèmes, permet, entre autres, de mettre le sujet des inégalités femmes-hommes de manière récurrente à l'agenda politique. Également, le travail sur les droits peut éclairer la route qui reste à parcourir. Pour prendre un

exemple récent, en France, en 2022, une proposition de loi relative à la parité dans les exécutifs des communes de moins de 1 000 habitants a révélé combien le problème était épineux. Dans ces communes, qui représentent 70 % des communes françaises, les maires sont à 80 % des hommes et les présidents des intercommunalités à 89 %. Les choses avancent du point de vue du droit, certes, mais le travail à mener reste colossal.

Au niveau européen, au-delà d'un sentiment de relative homogénéité moyennant les différences liées aux cultures locales, l'histoire récente de l'Union européenne n'est pas exempte d'attaques et de reculs sur des droits perçus comme sédimentés. Ces attaques concernent bien souvent le droit des femmes à disposer de leur corps comme si la limitation de ce droit fondamental était le socle grâce auquel la domination masculine était maintenue et les inégalités étaient perpétuées.

Ainsi, si les droits peuvent être vecteurs de changement et si le travail législatif est incontournable comme levier d'action, cela n'apparaît pas suffisant pour solidifier un certain nombre d'éléments qui devraient pourtant aujourd'hui être considérés comme acquis.



SCÉNARIOS 2050

Conditions préalables au scénario 2050

Si le droit et son application ne suffisent pas à progresser vers l'égalité femmes-hommes, c'est qu'il existe des freins puissants « dans les têtes ». Nous vivons depuis si longtemps dans une société patriarcale que nos évidences jouent contre nos progrès sur ce sujet.

C'est ainsi, par l'éducation, la formation et la sensibilisation que peut se mener le reste du travail. Ce travail doit passer par trois axes :

- une éducation à l'égalité femmes-hommes dès le plus jeune âge. Cette éducation peut et devrait se faire dès la crèche et jusqu'au lycée afin d'essayer d'ouvrir à chacun un champ des possibles pour s'épanouir et se projeter dans l'avenir ;
- une formation à tous les niveaux des personnels de nos institutions publiques ;
- une formation à tous les niveaux au sein des entreprises privées.

C'est par l'objectivation systématique de nos pratiques, décisions, jugements, etc. que nous pouvons espérer transformer les choses. Il semble que cette politique volontariste de formation liée à l'éducation dès le plus jeune âge pourrait conduire à réduire les écarts et à accélérer et consolider une autre manière de vivre ensemble. Par exemple, il apparaît que, si le droit concernant l'égalité de rémunération à poste égal en France semble relativement clair, des études montrent des stratégies de contournement de la loi via les systèmes de primes et/ou de bonification de l'ancienneté au sein même de nos collectivités locales.

Aussi, cette objectivation devrait passer par une production plus exhaustive de données genrées afin de pouvoir analyser où se trouvent et surtout comment se construisent les résistances au principe d'égalité femmes-hommes. Pour exemple, lors de la discussion de la loi du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, les amendements visant à systématiser l'analyse genrée de l'aide publique au développement n'ont pas pu aboutir au prétexte que le dispositif d'évaluation contenait déjà en son sein des cibles en direction des femmes et des filles. On voit bien ici le décrochage entre la volonté de faire bénéficier en priorité l'aide publique au développement aux femmes et aux filles et, dans le même temps, la décision de se priver des moyens objectifs d'évaluer cet objectif.

Il est déterminant de pouvoir s'appuyer sur des données pour lutter contre les inégalités, données qui révèlent souvent ce que le « sens commun » quotidien contribue à minimiser ou à faire disparaître.

Un monde égalitaire

Un monde où l'égalité règnerait entre les femmes et les hommes, où la question du genre n'entrerait plus en ligne de compte lorsqu'il s'agirait d'accéder à des postes de pouvoir, à certaines formations ou à certains métiers serait peut-être un monde où l'inégalité femmes-hommes n'existerait finalement presque plus.

Projetons-nous en 2050.

Les gouvernements locaux garantissent une parité politique absolue dans leurs villes grâce à la mise à jour de la Charte européenne pour l'égalité des hommes et des femmes dans la vie locale. De la même manière, les entreprises privées assurent l'égalité de genre au sein de leurs structures.

À la suite de la signature de la charte, les villes s'engagent à mettre en place un cadre réglementaire formel et pénalisant qui contribue à son application. Des indicateurs préalablement établis permettent d'évaluer les villes tous les trois mois afin de vérifier le respect des engagements qu'elles ont pris. Ainsi, à partir des années 2030, on a vu naître une période de densification de la réglementation portée par les maires et les associations travaillant sur les questions de l'égalité de genre. Et, en 2050, la ville inclusive est un référentiel et il n'existe aucune ville dont l'aménagement public, les espaces de loisirs, de sport ne sont pas accessibles aux femmes et aux hommes de manière égalitaire.

Cette tendance se traduit sur différents plans dans la ville de 2050. En effet, elle permet à la femme de sortir de l'invisibilité, d'avoir accès à tous les usages de la ville et aux mêmes droits que les hommes, mais aussi à ceux qui ne concernent que son genre et auxquels elle n'avait pas accès en 2021.

Dans ce cadre, les ONG promeuvent la charte dans les différents territoires et travaillent avec les élus sur le sujet de l'inclusion des femmes. Inversement, les élus cherchent des ONG pour sensibiliser les acteurs de la ville à ce sujet.

La parité dans l'espace public

En 2050, toutes les villes sont dotées d'une commission de l'égalité ; ainsi, toutes les décisions prises dans la ville passent par un comité paritaire qui veille au respect de l'égalité. Cela se fait notamment à travers une reconnaissance de la place des femmes dans la collectivité et se matérialise avec les noms des rues, les nouveaux monuments installés en ville, etc. Le comité veille également à la présence des femmes dans les programmations de la ville et au respect du principe d'égalité auquel les villes sont soumises et qui conditionne l'obtention de subventions culturelles. De même, il y a un accès à des données claires concernant le territoire, qui évaluent les différentes situations auxquelles les femmes sont confrontées dans la ville.

En même temps, une importance primordiale est donnée à l'éducation et à la sensibilisation. Ainsi, l'éducation à l'égalité est mise en place dès le plus jeune âge dans les crèches municipales et départementales ainsi que de la maternelle au lycée. Un système de formation à la lutte contre les stéréotypes sexistes impose également à toutes les actrices et tous les acteurs de la ville d'être formés sans exception aux questions de genre et de stéréotypes. Un bloc de formation générale et un bloc de formation spécifique sont proposés à toutes les branches professionnelles. Il n'y a pas d'interlocuteur de la ville qui ne soit pas passé par cette formation qui permettra de déconstruire les différentes représentations existantes autour du sujet. Les universités joueront un rôle fort dans la sensibilisation et la formation, et on trouvera des plans d'égalité dans toutes les facultés.

La question du matrimoine est également de plus en plus mise en avant par les villes. Mais une question se pose. Ce matrimoine est-il seulement le négatif genré du patrimoine, comme beaucoup l'entendent, où serait-il l'occasion de mettre en avant d'autres valeurs que celles portées par la domination d'une élite dite remarquable ? N'y a-t-il pas autre chose à inventer ?

Des espaces et des transports publics sûrs

En 2050, les espaces publics sont de qualité, pensés dès leur conception sous le prisme de la question de genre, conviviaux et sûrs. Dans ce cadre, les espaces publics à destination sportive sont accessibles aux femmes et aux hommes de manière égalitaire et prévoient des temps partagés d'utilisation pour les deux genres. De même, tout espace, public ou privé accessible au public, compte un nombre suffisant de toilettes accessibles à tous et gratuites, ainsi que du mobilier urbain déplaçable et qui s'adapte aux besoins de tous.

Les femmes sont présentes dans l'espace public et sur les terrasses des restaurants et des cafés à toute heure de la journée et jusqu'à l'heure qu'elles souhaitent. En effet, elles n'ont plus de contraintes qui les forcent à ne pas sortir là où elles en ont envie. Tout cela est possible grâce aux dispositifs de formation et de sensibilisation mis en place dans le passé qui, en 2050, permettent de trouver une bonne répartition des tâches dans les foyers afin que les femmes aient le temps et la possibilité de sortir, et qui ont aussi permis de réduire drastiquement le sentiment d'insécurité et les faits de violences envers les femmes dans les espaces publics.

Les transports publics sont accessibles et sécurisés pour les déplacements des femmes dans la ville à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit.

Égalité des droits

En 2050, les femmes ont le droit effectif d'être en sécurité lorsqu'elles sont chez elles et dans l'espace public. La ville inclusive est la ville où est mené un combat sans merci contre les violences faites aux femmes.

Les femmes sont payées à salaires égaux avec les hommes, sans dérogation possible.

Toutes les filles ont le droit de choisir d'aller à l'école au-delà de l'âge légal prévu par la loi et de poursuivre leur formation tout au long de la vie.

Les femmes peuvent s'habiller et se montrer aux autres comme elles le souhaitent.

Les femmes ont le droit aux mêmes aides sociales et niveaux de retraite que les hommes. La fiscalité du XXI^e siècle doit aider les femmes à sortir de la précarité et non les pousser à se maintenir dans des situations instables. En ce sens, la question des familles monoparentales dans les dispositifs d'accompagnement sociaux est prise au sérieux par le législateur, qui propose aux femmes seules des dispositifs spécifiques en termes de logement, d'emploi-formation et de transports.

Les femmes ont le droit de disposer de leur corps comme elles l'entendent. Il n'est plus le lieu où s'exerce de manière violente et coercitive la domination patriarcale, quelle que soit la forme qu'elle revêt.

Condition nécessaire mais insuffisante à la réalisation des objectifs d'égalité femmes-hommes, la bonne écriture et la bonne application du droit est un des piliers fondamentaux qui a permis à nos villes d'être plus inclusives et égalitaires en 2050.

Focus

Projet « Ressources vivantes du matrimoine des arts de la rue »

Projet lancé par la metteuse en scène Nathalie Veuillet et la Fédération Auvergne-Rhône-Alpes des arts de la rue, dans le cadre d'un appel à projets de recherche du ministère de la Culture. Composé d'interviews, le projet vise à mettre en lumière des parcours différents, des rapports inédits à l'espace public et donc la légitimité des femmes à s'y épanouir.
<https://tinyurl.com/Z3ycjyky>





TRAJECTOIRES

La liste des recommandations que nous proposons ici ne se veut pas exhaustive ; il s'agit davantage de matière à réflexion pour produire des actions concrètes au bénéfice de villes et de territoires plus inclusifs. Ces préconisations s'organisent autour des trois axes qui ont constitué le fil rouge de notre travail : la lutte contre le processus d'invisibilisation, la question des usages des espaces publics et la question des droits.

La Charte européenne pour l'égalité des hommes et des femmes dans la vie locale, lancée au début des années 2000, désigne le rôle des collectivités locales dans la promotion du genre, dans toutes leurs compétences : transport, aménagement du territoire, environnement, santé, etc. Au fil des années, cette charte a perdu du poids et, en 2021, elle demande à être remise sur le devant de la scène. Ainsi, le groupe propose de la mettre à jour d'ici à 2030 et d'implémenter les sujets qui seraient manquants. La mise à jour de la charte permet aux femmes d'être plus présentes dans les discours mais fait aussi en sorte que leur voix soit portée également dans les discours des hommes, favorisant ainsi une parité du pouvoir.

Ce travail des collectivités passe notamment par un renforcement du dialogue et du travail entre ONG et élus afin que le travail associatif, en ce qui concerne l'accompagnement des femmes, soit pris en compte dans les politiques publiques.

Lutter contre le processus d'invisibilisation

1. Assurer une rotation des enseignants dans les grandes écoles et les universités pour assurer des enseignements adaptés à ce sujet et éviter ceux qui craindraient de mettre en question leur propre pratique.
2. Assurer des formations et des sensibilisations dans l'espace public aux hommes, enfants et adultes, sur le respect, l'égalité et les droits des femmes.
3. Mettre en place des dispositifs de sensibilisation qui permettent d'assurer une bonne répartition des tâches dans les foyers.
4. Imposer un nombre minimum de rues qui doivent porter des noms de femmes, ainsi que des monuments à des femmes avec des mérites.
5. Mettre en place des systèmes qui permettent d'assurer une statistique publique fine du territoire.
6. Donner la parole aux femmes dans l'espace public notamment au niveau artistique.
7. Former à l'égalité et à la diversité dès la maternelle (par le jeu) et tout au long de la scolarité par des exercices adaptés.

Améliorer les usages des espaces publics à l'attention des femmes

1. Imposer un nombre minimum de toilettes publiques, notamment lors de la conception de projets d'aménagement des villes mais également dans les espaces privés qui accueillent du public.
2. Imposer des temps de partage des espaces publics sportifs pour qu'ils soient accessibles aux hommes et aux femmes de manière égalitaire.
3. Installer du mobilier urbain déplaçable, qui permet de mieux profiter de l'espace.
4. Familiariser les femmes avec la nuit pour qu'elles apprennent à vivre et à dompter les ombres.
5. Créer des espaces qui encouragent et favorisent la prise de parole, notamment des femmes, de type agora.

Faire appliquer une législation adaptée

1. Réévaluer les salaires et les retraites des femmes et imposer, à travers de nombreuses lois, l'égalité dans ce domaine.
2. Conditionner les aides françaises et européennes à l'égalité de genre en passant par l'Europe pour renforcer les actions de lobbying. Mettre en place une obligation de rendre un compte rendu genré des dépenses publiques.
3. Repenser la fiscalité d'aujourd'hui pour atteindre une « fiscalité du XXI^e siècle » qui aide les femmes à sortir de la précarité.
4. Réfléchir à des sensibilisations contractuelles pour les entreprises qui conçoivent essentiellement leurs produits pour les hommes (réglage du positionnement des pare-soleil dans les voitures, médicaments du quotidien prenant en compte les spécificités du métabolisme féminin, etc.).
5. Faciliter la reconnaissance légale des violences obstétricales et de leurs conséquences. Mettre en place des formations auprès des soignants et un accompagnement gratuit en cas de recours en justice.



Focus

La Charte européenne pour l'égalité des hommes et des femmes dans la vie locale

La Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale est un texte produit en 2006 par le Conseil des communes et régions d'Europe. Chaque collectivité signataire s'engage à mettre en œuvre le texte en suivant un plan d'action pour l'égalité. Celui-ci fixe les priorités, les actions et les ressources nécessaires à sa réalisation.

<https://tinyurl.com/4es3zv7r>

Récréation égalitaire dans les écoles à Tours

Le programme Récré en herbe de la Ville de Tours vise l'aménagement des cours d'école, où le genre est repensé et pris en compte.

<https://tinyurl.com/zsbnb2vu>

Focus

Programme Accès culture

Dans le cadre du programme Accès culture, financé par l'Institut français et l'AFD, la compagnie lyonnaise Là Hors De et la Compagnie Nama du Mali portent un projet de création théâtrale dans l'espace public pour de jeunes étudiantes maliennes. Celles-ci, âgées de 17 à 22 ans, ont choisi des sujets d'engagement pour dénoncer les discriminations subies par les femmes (mariage précoce, excision, harcèlement dans les milieux artistiques, violences conjugales, arnaques sentimentales sur les réseaux sociaux). Elles diffuseront leurs créations dans des « grains culturels féminins », sortes de points de rencontre spontanés dans l'espace public, un coin de rue, une placette entre deux maisons, etc. L'avantage de ce mode de diffusion est de livrer gratuitement une parole engagée au public tout-venant.

<https://tinyurl.com/2p8b7rea>

Focus

Plan 2025 de la municipalité de Vienne « Intégration du genre dans la planification et le développement urbain »

La Ville de Vienne (Autriche) travaille sur le gender mainstreaming en 2000, notamment pour en faire une stratégie transversale pour toute la municipalité. Le Plan 2025 est un manuel qui vise à définir les objectifs stratégiques de la ville et à donner des leviers pour l'intégration du genre dans les politiques de planification et d'aménagement urbain et leur mise en œuvre.

<https://tinyurl.com/4yk7a8nd>





Conclusion

L'égalité femmes-hommes est une question transversale et structurante lorsque nous voulons travailler à rendre les villes plus inclusives. En effet, comment penser la ville inclusive et donc durable lorsque perdurent des niveaux importants d'inégalités dans tous les domaines, ou presque, qui touchent à nos territoires et à nos collectivités.

Question transversale donc et ô combien fondamentale pour pouvoir envisager les défis d'aujourd'hui et de demain. Nos villes sont en effet le siège de problématiques majeures au regard de la démographie, de l'urbanisation et de la métropolisation du monde, des dégâts déjà perceptibles liés au réchauffement climatique, des problèmes d'accès à l'énergie et au logement, etc. La liste est encore longue.

Dans ces conditions, il ne paraît guère concevable de prétendre faire face à ces enjeux en laissant en l'état la situation d'inégalité où est plongée la moitié de la population. Si l'on prend au sérieux l'idée qu'une ville plus

inclusive est une ville plus forte et mieux disposée à produire adaptation et solutions aux problèmes auxquels elle est confrontée, il est plus qu'urgent d'avancer réellement sur les inégalités femmes-hommes.

Pour cela, nous l'avons vu, nous misons sur le triptyque « formation, objectivation, droits ». Nous le disions en introduction, si ce livret n'a pas la prétention d'être exhaustif, il a en revanche celle de mettre à nouveau en avant un ensemble de problèmes qui ont parfois tendance à être occultés ou invisibilisés.

Si, au sein de notre groupe de travail, nous n'avons pas toujours été d'accord dans le détail des constats et des préconisations, notre conclusion fait néanmoins l'unanimité : la nécessité tout à fait incontournable à remettre constamment en lumière les constats d'inégalités pour espérer pouvoir avancer de manière significative sur ce sujet d'ici à 2050. Il serait grand temps, si nous voulons gagner en cohérence entre les discours et la réalité des faits.



Lancé en juin 2011, le **Partenariat Français pour la Ville et les Territoires (PFVT)** est une plateforme d'échanges et de valorisation de l'expertise des acteurs français de l'urbain à l'international. Il s'agit d'un partenariat multi-acteurs présidé par Hubert Julien-Laferrrière, député de la deuxième circonscription du Rhône, soutenu par les Ministères de l'Europe et des Affaires Etrangères, de la Cohésion des Territoires, de la Transition Ecologique et Solidaire, et de la Culture. Il fédère près de deux cents organismes représentant la diversité de l'expertise urbaine française, contribuant à la construction d'une vision française partagée, fondée sur la capitalisation d'échanges et d'expériences innovantes et durables. <https://www.pfvt.fr/>

Alimentation



Coopération territoriale et transfrontalière



Ville informelle



Logement abordable



Mobilités



Numérique



Résilience



Santé



Villes et biodiversité



Ville créative



Femmes et ville

Couverture : @ Unsplash - Lucas Lenzi

ISBN : 979-10-90777-25-5

Réalisation :

